

Montréal, le 15 janvier 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre Chabot  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16e étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1  
Dossier R-4233-2023**

---

Maître Chabot,

La présente fait suite à votre lettre du 14 janvier 2026 par laquelle le Coordonnateur demande un délai pour déposer ses réponses aux demandes de la Régie de l'énergie (la Régie) dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise le Coordonnateur à déposer les réponses **au plus tard le 22 janvier 2026 à 12h.**

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss